

**LE JOUR, 1954
21 AOÛT 1954**

LA LOGIQUE EN DÉFAUT

UN PRÉJUGÉ TENACE

Aurons-nous enfin un Gouvernement ? Monsieur le Président de la République et Monsieur le Président du Conseil, quels que soient leur accord ou leurs désaccords, ne peuvent pas gouverner tout seuls. Si même ils le pouvaient, il faudrait devant l'opinion des manifestations de l'Autorité qu'on ne voit pas.

Après tant d'hésitations, de renvois, d'illusions, de désillusions, d'engagements sans lendemain, de promesses sans suite, de paroles vaines, **le temps est venu de rallier les forces libanaises. Manifestement ce temps est venu.** Si ces forces se dérobent, si le plus clair de ce qui en reste refuse d'apporter un concours nécessaire, c'est que l'effort indispensable n'est pas fait en vue de susciter un renouveau de confiance alors que la méfiance est partout. **Ce sont des vues étroites qui triomphent obstinément de l'esprit politique et de la raison.**

La réforme électorale est la première chose à faire et jusqu'ici on la fuyait. Comment gouverner avec quatre-vingt-huit ou soixante-dix-sept députés disaient les malins alors qu'avec quarante-quatre on n'en sort pas ?

Il n'y a pas de raisonnement plus précieux, plus faux, plus puéril. Si ce raisonnement valait, il vaudrait mieux avoir vingt-deux-députés, ou onze, ou n'en avoir pas du tout.

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PENSE-T-IL QUE CE SOIT UN LUXE D'AVOIR DES DEPUTES DANS CE PAYS ? Ne voit-il pas que c'est la condition de l'existence politique au Liban ? Ne se souvient-il pas que la représentation confessionnelle électorale remonte aux années soixante de l'autre siècle, que par elle le Liban a connu, avant les grandes guerres, un demi-siècle de bonheur, et que depuis lors le Liban a grandi ?

Ne voit-il pas que le correctif naturel à la représentation confessionnelle est justement le nombre et que, dans la mesure où les communautés seront représentées raisonnablement au sein d'une Assemblée politique, dans la même mesure les chances de concorde et le "vouloir vivre en commun" croîtront ? Ne pense-t-il pas enfin que la petite liste, où les confessions se rejoignent, est le moyen de les mieux rapprocher sur le plan du civisme, c'est-à-dire sur le plan national ?

Si la Chambre n'était pas aussi pauvre en hommes représentatifs Monsieur le Président de la République se fût-il résigné l'autre jour à convoquer en si grand nombre des représentants des confessions en dehors de l'Assemblée pour les consulter en toute diligence ? Si la Chambre n'était pas aussi squelettique Monsieur le Président de la

République serait-il aussi embarrassé pour trouver en même temps un gouvernement et une équipe de rechange parmi les membres de l'Assemblée ?

Que faut-il de plus pour éclaircir et pour convaincre ? et ne vaut-il pas mieux, dans ce pays de minorités, avoir dans les limites du raisonnable plus de députés dans l'Assemblée et moins d'opposants dans les Comités, c'est-à-dire dans la rue ?

Le Grand-Duché de Luxembourg, sans minorités et sans représentation confessionnelle, a 51 députés pour un territoire qui est le quart de celui du Liban et pour 300.000 habitants.

Obtiendrons-nous à la fin que, pour l'amour de la paix, on ne s'obstine pas au Liban dans un préjugé mortel ?